



## Compte-rendu du Comité Technique Ministériel du 23 février 2012

En préalable, la CFDT est intervenue avec la déclaration suivante :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Cette déclaration ira directement à ce qui est pour nous l'essentiel : le rappel des questions que nous vous avons déjà posées.

Si l'exercice peut paraître rébarbatif et je conviens qu'il l'est, l'absence de réponses qui s'érige en véritable mode de fonctionnement au sein de ce ministère l'est tout autant.

- Où en sommes nous au sujet de l'indemnité différentielle exceptionnelle ? A quand la relance d'un dispositif sécurisé ?
- En ce qui concerne le NES B technique, nous nous interrogeons sur la fiabilité de vos engagements.

Dans un premier temps, vous promettiez la sortie du statut à l'automne 2011, ensuite, décembre 2011, puis premier trimestre 2012. Dire dès le départ que les calendes grecques seraient la norme choisie aurait été honnête et explicite.

Nous exigeons que le décret sorte avant fin mars 2012 et que tout soit fait pour que la rétroactivité soit effective. Si l'exemplarité en matière de retard est synonyme pour le gouvernement d'efficacité managériale, il est clair que la ministre de l'Ecologie, à l'issue de son mandat, peut être particulièrement fière de son bilan.

Les B administratifs verront-ils le NES B leur être appliqué cette année et si oui, à partir de quel mois ? Et nous aimerions sur ce point une réponse franche et responsable.

Les informations que nous avons de la Fonction Publique sont en totale contradiction avec les assertions émises lors des diverses réunions auxquelles nous avons participées sur le sujet.

Il serait particulièrement regrettable que l'administration nous mente à nouveau, comme elle l'a déjà fait en prétendant que le dossier du NES B coïncidait à la Fonction Publique depuis le mois d'août.

Le dialogue social exige de part et d'autre une honnêteté morale que ce ministère semble avoir perdue. Et nous le regrettons.

---

**Vos titulaires CFDT:** Hubert **LEBRETON**, Véronique **THYS**, Freddy **HERVOCHON** - **Vos suppléants**  
**CFDT:** Isabelle **GILLET**, François **QUESSADA**, Sophie **DESMARIEUX**

1

A une vision purement budgétaire et comptable, nous aurions préféré un traitement humain, garant de l'intérêt des personnels. Notre ministère est le meilleur élève du gouvernement en matière de gestion des deniers publics mais au détriment de ses agents. Il est loin d'être aussi brillant aux yeux de la Fonction Publique pour lequel il est dans les derniers à appliquer le NES.

La mise en place du NES restera pour nous le contre-exemple d'un dialogue social loyal et efficace dont nous pourrions nous servir lors des prochaines formations syndicales pour montrer à nos militants jusqu'où l'administration peut aller en terme de non respect des partenaires sociaux.

- Qu'en est il de la charte de gestion des IPCSR et de l'application du NES B pour ce corps ? Nous contestons la grille intermédiaire et exigeons un passage immédiat au NES B ainsi qu'une présentation des mesures de gestion de ce corps à l'ensemble des organisations syndicales représentatives.
- Quelles réponses de Bercy sur le taux pro/pro de l'accès au 8<sup>ème</sup> échelon de l'échelle 6 de la catégorie C Adjoints et Dessinateurs ? Nous rappelons notre revendication d'un passage à cet échelon pour l'ensemble des agents concernés et insistons pour que cela soit traité dès la CAP d'avril, sans attendre celle de décembre.
- Parlons maintenant des OPA.

7 ans de travail, de réunions, d'échanges. Une loi vide en 2010, sans décrets. Aucun engagement tenu, notamment celui pris dans la circulaire Lallement sur le maintien des rémunérations. Voilà là aussi un bel exemple de dialogue social stérile, peu soucieux des personnels et de leurs carrières. 7 ans pour arriver à la sortie d'un décret d'homologie qui ne nous convient pas. Le constat que nous faisons sur la gestion et l'avancement de ce dossier est affligeant. Et ce n'est pas l'agenda social qui nous a été remis et qui semble vouloir bâcler ce dossier en quelques mois qui peut nous rassurer. Nous réaffirmons notre demande de retrait du point N°4 concernant le décret d'homologie des OPA .

Cette liste de questions est loin d'être exhaustive. Et nous vous remettrons un tableau de suivi avec toutes les interrogations restées sans réponses.

Le dialogue social que la CFDT souhaite est loin d'être celui que nous vivons actuellement.

En ces périodes de changement, gageons que notre nouveau ministre qui se trouve être le premier nous permettra de faire avancer avec facilité tous les dossiers qui, jusqu'à présent, bloquaient à Matignon.

Je vous remercie.

Le président Monteils a répondu qu'il comprenait que la situation actuelle du ministère puisse générer des interrogations et des angoisses, mais qu'au delà de tout ça, il y avait des facteurs de satisfaction et d'espoirs.

**« Ce que nous avons construit depuis 5 ans a un sens. »**

Le dialogue social n'est pas complètement satisfaisant et il est perfectible. Il va donc falloir s'attacher à l'améliorer.

Le point sur le décret d'homologie des OPA ne sera pas retiré de l'ordre du jour.

En ce qui concerne la journée de carence, il n'est pas possible de ne pas l'appliquer, une information sera fournie aux services rapidement.

Pour les IPCSR, il y aura des réponses.

Pour le 8<sup>ème</sup> échelon, des réflexions sont en cours.

Pour le NES B administratif, le chantier sera lancé d'ici peu.

Pour l'IDE, il n'y aura pas de dispositif sécurisé mais un suivi au cas par cas et des évaluations.

En ce qui concerne la filière sociale, le ministère n'est pas seul maître à bord, les discussions interministérielles sont en cours.

Pour les mesures catégorielles, l'enveloppe est contrainte et il faut trouver une homogénéité de traitement.

**Commentaires CFDT :** Bref, tout avancera un de ces jours, prochainement, bientôt ou est en cours. Et tout va plutôt bien dans le meilleur des ministères possibles. Sauf le dialogue social qu'il faut améliorer un tout petit peu, mais à peine, pour que tout soit parfait. Nous n'aurions pas été surpris de voir des papillons voler dans la salle 34 M 29 tant l'harmonie et la béatitude planaient en ces lieux de discussions sereines.

Le CTM a examiné ensuite les points suivants :

### **n°1 - projet de décret relatif à la création d'un guichet unique pour le RIF**

Ce projet de décret a déjà été présenté en CTM. Les délais mis à sa publication le rendaient juridiquement attaquant. L'administration a donc préféré le représenter pour éviter tout risque juridique. Dans le même temps le texte met sous l'autorité hiérarchique de l'administration centrale les personnels du service en poste à Marseille. Ils bénéficieront ainsi des régimes indemnitaires de centrale. (l'occasion pour la CFDT de rappeler sa demande d'une mesure identique pour les personnels de l'armement des phares et balises) Ce service assure l'inscription des navires au Registre international Français (RIF). L'ensemble des organisations syndicales a combattu et dénoncé en son temps, avec le soutien des organisations internationales comme ITF, la création du RIF. C'est en fait un véritable pavillon de complaisance. Ce pavillon permet en effet toutes les discriminations des personnels marins suivant leur origine et la mise en oeuvre de sous normes sociales indignes de notre pays. Sur ces principes, la CFDT ne peut que s'opposer à cette logique contraire aux intérêts des personnels navigants.

**Vote CONTRE unanime : CGT, FO, CFDT, UNSA.**

### **n°2 - projet de règlement intérieur du CTM**

Ce nouveau règlement intérieur a fait l'objet d'un débat soutenu. Le Secrétaire Général souligne une cristallisation sur la présence des suppléants et leur prise en charge et ne veut pas changer de position.

---

**Vos titulaires CFDT:** Hubert **LEBRETON**, Véronique **THYS**, Freddy **HERVOCHON**- **Vos suppléants**  
**CFDT:** Isabelle **GILLET**, François **QUESSADA**, Sophie **DESMARIEUX**

3

« Le gouvernement de l'Etat doit respecter le sens des mots. » Il ne souhaite pas en rester là et propose d'intégrer cette question dans le « sillon à creuser sur le dialogue social », il a « bien entendu » les demandes mais ne souhaite pas les formaliser par écrit en les rajoutant au texte.

La CFDT a souligné, une nouvelle fois, l'insuffisance du dialogue social et a demandé des ajouts.

Concrètement, les titulaires et experts seront convoqués, une sorte de modus vivendi tacite, en attendant de nouvelles discussions sur le sujet.

**Vote POUR unanime : CGT, FO, CFDT, UNSA.**

### **n°3 - projet de révision de l'arrêté sur la sauvegarde de la vie humaine en mer et l'habilitation à bord des navires**

Lors d'un précédent CTM, la CFDT n'avait pas approuvé ce projet de révision du décret. Il est proposé la modification de l'arrêté d'application du décret sur lequel nous avons voté contre car ce projet conduisait à dégrader le niveau de sécurité de l'ensemble de la flottille française tant au niveau des standards internationaux qu'aux niveau des conditions de travail des équipages.

**Vote CONTRE unanime : CGT, FO, CFDT, UNSA**

**Les trois points du CTM du 31 janvier ayant été examinés, une pause d'une heure est accordée aux participants avant d'attaquer le CTM boycotté du 14 février.**

Le PV du CTM du 29 novembre 2011 est approuvé par l'ensemble des représentants du personnel.

### **n° 2 - projet de décret modifiant le décret n°2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des DREAL**

### **n° 3 - projet d'arrêté modifiant l'arrête du 7 novembre 2006 modifié désignant les services de l'eau compétents sur la liste des cours d'eau définis par l'arrêté du 24 février 2006**

La CFDT a fait une déclaration unique sur ces deux points.

Sur le point « transfert de la police de la navigation », du SN Rhône-Saône à la DREAL Rhône-Alpes : si un consensus s'est dégagé du Comité Technique du SNRS réuni le 21 février, concernant le processus de pré-positionnement des personnels concernés, il reste deux sujets d'interrogation :

Le premier concerne l'organisation des missions police de l'eau de la DREAL Rhône-Alpes au regard de son champ géographique d'intervention.

Actuellement, le service Navigation s'appuie sur sa subdivision de Mâcon pour réaliser ce travail en Bourgogne/Franche-Comté : Petite Saône et Doubs canalisé.

Comment la DREAL s'organisera t'elle demain ? les agents de la DREAL en poste à Villeurbanne devront-ils effectuer des déplacements jusqu'à Port sur Saône (situé à 300 km de Lyon) ou Montbéliard (320 km de Lyon) ? Ils sont inquiets de leur conditions de travail à venir.

---

**Vos titulaires CFDT:** Hubert **LEBRETON**, Véronique **THYS**, Freddy **HERVOCHON**- **Vos suppléants**  
**CFDT:** Isabelle **GILLET**, François **QUESSADA**, Sophie **DESMARIEUX**

4

En effet, comme le montre le dernier numéro du « MAG » (pages 16 et 17), ces missions sont des missions de terrain : rencontre des acteurs, observations in situ, prélèvements. Se posent dès lors la question des déplacements.

Afin de les limiter, nous demandons à ce que des partenariats avec des services locaux puissent se mettre en place.

Cela rentre dans le cadre du développement durable. Nous citons les 3 aspects :

- économique (les déplacements ont un coût non négligeable)
- environnemental (limiter les déplacements, c'est aussi moins de pollution)
- social (les déplacements sont des sources d'accidents et limiter les découchés, c'est améliorer la vie des agents).

Le second sujet d'interrogation concerne la partie sud de la police de l'eau aujourd'hui effectuée par la subdivision Grand Delta à Arles avec 4 ETP dont 2 vacataires.

Si la CFDT se félicite que l'absence de mobilité géographique forcée, obtenue dans le protocole d'accord, soit respectée, nous restons en revanche vigilants sur le cas des deux vacataires aujourd'hui en poste.

Pour les avoir rencontrés ainsi qu'un agent affecté à la police de l'eau, nous pouvons affirmer que ce sont ces agents qui détiennent les compétences techniques du service en la matière.

Leurs compétence très pointues correspondent à un niveau B.

Nous sommes inquiets sur leur avenir professionnel dans le cadre du transfert à la DREAL. Leur contrat se termine fin avril 2012.

Nous demandons qu'une solution de pérennisation des ces emplois soit trouvée pour que la police de l'eau continue d'être assurée dans cette partie du territoire.

D'autant que pour nous, au vu de la durée des contrats dépassant les 10 mois, l'administration admet implicitement que leur emploi n'est plus occasionnel est devenu permanent.

Nous demandons donc à l'administration d'en tirer les conséquences et de leur donner des contrats relevant de l'article 4 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 et non de l'article 6-2.

**Point 2 : CGT POUR, FO CONTRE, CFDT et UNSA ABSTENTION**

**Point 3 : CGT POUR, FO CONTRE, CFDT et UNSA ABSTENTION**

#### **n° 4 - projet de décret homologie OPA (intégration FPT)**

La CFDT a fait la déclaration suivante :

Le projet de décret d'intégration des OPA dans les cadres d'emplois de la fonction Publique Territoriale (FPT) nous est représenté ce jour contre l'avis unanime des organisations syndicales !

Les seules modifications positives depuis la dernière présentation sont :

- le reclassement du compagnon en agent de maîtrise
- la possibilité pour l'ouvrier de se faire représenter à la commission nationale de classement.

---

**Vos titulaires CFDT:** Hubert **LEBRETON**, Véronique **THYS**, Freddy **HERVOCHON**- **Vos suppléants**  
**CFDT:** Isabelle **GILLET**, François **QUESSADA**, Sophie **DESMARIEUX**

5

Nos constats :

- Recul et non-prise en compte des conséquences impactant les situations individuelles des personnels

Nous doutons que nos propositions d'amendement soient davantage prises en compte aujourd'hui qu'hier.

L'article sur le départ anticipé « amiante » avait été supprimé puis réintégré à la demande des OS.

Les remarques précédentes n'ont pas été intégrées, exemple :

- le niveau de reclassement du technicien 1 en technicien supérieur de 1ere classe n'a pas été retenu,
- La commission nationale de classement est maintenu et ce, sans représentant du personnel dans sa composition,

Nous avons également demandé que la phrase à l'article 5 « le traitement ainsi conservé ne peut excéder la limite du traitement indiciaire afférent au dernier échelon du grade le plus élevé du cadre d'emplois d'intégration » soit supprimée. Il n'en n'est rien etc. Nous déposons ce jour 8 amendements.

Bon nombre de problèmes persistent. Le décret sur les retraites que nous voulons concomitant à celui de l'intégration vient de nous être présenté et c'est loin d'être un projet abouti, et ce, sans les simulations concernant le calcul de la pension sur différentes hypothèses qui nous sont promises depuis plusieurs années !

Le passage de ce décret au CTM du 23 février nous semble prématuré car la publication du décret déclenche le compte à rebours du droit d'option alors que les OPA n'ont pas tous les éléments pour choisir.

Le décret sur l'Indemnité Compensatrice Exceptionnelle (ICE) permettant le maintien des rémunérations des OPA mis à disposition des collectivités ou affectés dans les services de l'Etat (majoritairement des DIR) n'est toujours pas sorti.

Vous vous êtes engagée, Madame la Directrice des Ressources Humaines lors de l'audience au cabinet du ministre le 12 septembre 2011, à un versement rétroactif de cette indemnité sur 2010 et 2011. Comment allez-vous respecter vos engagements ?

La prise en compte du complément de la prime de rendement dans le calcul de la retraite n'est toujours pas réglée. Cette situation est intolérable pour les personnels retraités qui ne connaissent pas le montant de leur pension et qui perçoivent une avance depuis plusieurs années. Ce non-traitement a conduit à de nombreux recours qui placent l'administration en attente d'une décision de justice !

L'administration est incapable de respecter ses engagements !

- blocage des mesures catégorielles depuis plusieurs années
- suppression du coup de chapeau à maître-compagnon suite au rapport de la cour des comptes alors que les ouvriers de la DGAC, épinglés par le même rapport, ont vu rapidement la sortie d'un décret et d'un arrêté validant leur prime de rendement à 32% par le même Ministère !
- la prime d'ancienneté à 30% tombée aux oubliettes
- la volonté de ne plus recruter des OPA bloque toute mobilité dans les services.

---

**Vos titulaires CFDT:** Hubert **LEBRETON**, Véronique **THYS**, Freddy **HERVOCHON** - **Vos suppléants CFDT:** Isabelle **GILLET**, François **QUESSADA**, Sophie **DESMARIEUX**

6

Comme à la Direction Inter-départementale des Routes Île de France (DIRIF), les OPA demandant une mobilité sont bloqués depuis plusieurs années alors qu'ils sont sur des postes à fortes contraintes.

La refonte du décret de 1965 n'était pas à l'ordre du jour au cabinet de la Ministre en septembre 2011 (dixit M. BERTEAU), pourtant l'agenda social nous le programme au CTM de septembre 2012, en pleine période de remaniement ministériel. Ce calendrier nous laisse dubitatifs.

Est-ce la conséquence du courrier de la Directrice du cabinet de la Ministre du 12 décembre 2011 sur la mise en œuvre du protocole d'accord VNF qui indique : « concernant les OPA le ministère est actuellement dans l'impossibilité d'effectuer des recrutements tant que le décret du 21 mai 1965 relatif au OPA n'aura pas été révisé » ?

Comment justifiez vous une telle affirmation ?

Le constat que nous faisons sur la gestion et l'avancement de ce dossier par notre Ministère et le non-respect des engagements est consternant et ce n'est pas l'agenda social « OPA » qui nous a été remis qui semble vouloir boucler les principaux dossiers en quelques mois qui nous rassure. Décret d'intégration en février, décret retraite mars, avril, travaux insalubres 1er trimestre, refonte du décret de 1965 en septembre 2010 ».

Nous avons réitéré notre souhait de retrait de ce point de l'ordre du jour.

**Réponses de l'administration :** Le Secrétaire Général refuse de retirer ce point. Il propose cependant qu'il n'y ait pas de vote lors de ce CTM et que ce point soit de nouveau à l'ordre du jour du prochain CTM du 27 mars. Il reconnaît que ce dossier a pris du retard mais évoque les difficultés de faire avancer un dossier en interministériel avec en plus, les composantes ADF, collectivités locales, etc.

Pour les raisons évoquées ci dessus, la rédaction du décret ne pourra bouger qu'à la marge. Par contre, il s'engage à communiquer aux OPA tous les éléments d'éclairage leur permettant d'intégrer la fonction publique territoriale et de fait, il fera en sorte que le décret d'intégration et le décret retraite soient publiés en même temps, ce qui permettra aux agents d'avoir réellement 2 ans pour opter.

En ce qui concerne l'indemnité compensatrice exceptionnelle, la DRH répond que ce texte est dans « les tuyaux » et qu'il devrait sortir prochainement. Par contre, pas de réponse concernant l'engagement de versement rétroactif. A suivre.

**Donc ce point n'a donc pas été proposé à un vote.**

**Commentaires CFDT :** Le secrétaire général a beau essayé de nous faire un joli paquet cadeau bien emballé, nous ne sommes pas dupes. Le texte n'a pas été retiré et ne sera pas modifié, sauf à la marge. Rien n'aura changé le 27 mars et le décret est déjà programmé au conseil supérieur de la fonction publique territoriale. L'engagement de publier les deux textes en même temps est une redite et ne constitue en rien une avancée.

Le premier ministre ayant convoqué le secrétaire général dès la passation de pouvoir, l'ordre du jour est bousculé. Nous espérons qu'il aura autant d'empressement à recevoir les organisations syndicales. L'examen du NES est reporté en fin de séance.

---

**Vos titulaires CFDT:** Hubert **LEBRETON**, Véronique **THYS**, Freddy **HERVOCHON** - **Vos suppléants CFDT:** Isabelle **GILLET**, François **QUESSADA**, Sophie **DESMARIEUX**

7

## **n° 6 - projet d'arrêté portant création des comités techniques du SCN-CM-VRH et des CVRH**

Nous nous félicitons de la création des comités techniques du Centre Ministériel de valorisation des ressources humaines et de comités techniques des centres de valorisation des ressources humaines.

Ces instances de dialogue social permettront d'exposer tous les problèmes rencontrés lors de la création de ces services. Les CVRH sont la fusion des Centres Interrégionaux de formation professionnelle et des cellules GEPARH. Ces services sont rattachés au CMVRH, un service à compétence nationale.

Une réunion de concertation avec les organisations syndicales aura lieu prochainement pour définir le calendrier des élections qui pourraient être envisagées en juin 2012 .

Le bureau de la commission ministérielle de formation aura son rôle à jouer dans la mise en place de ces instances.

Nous avons rappelé notre attente sur la création du conseil d'orientation du CMVRH, qui nous permettra d'exprimer nos attentes et celles des agents en matière de formation au niveau interrégional et de mesurer l'impact des politiques de management de la formation des directions régionales.

**Vote POUR unanime : CGT, FO, CFDT, UNSA**

## **n° 7 - projet d'arrêté fixant les conditions générales relatives à l'entretien professionnel et à la reconnaissance de la valeur professionnelle des personnels du MEDDTL (année 2011) et bilan de l'entretien professionnel 2010 et des réductions d'ancienneté 2009**

La CFDT a fait la déclaration suivante :

Dans son article 1<sup>er</sup>, l'arrêté précise qu'il s'adresse aux personnels titulaires et non titulaires gérés par le MEDDTL à l'exclusion des agents appartenant au corps des IPEF et des agents du MEDDTL affectés dans les directions départementales interministérielles.

Le fait de dissocier les agents affectés en DDI montre l'incohérence de la fonction publique dans leur gestion. Ces modes de gestion différents ne faciliteront pas les travaux des bureaux de gestion et des représentants des personnels en CAP qui ont la charge de traiter les recours des agents sur leur entretien professionnel.

Jusqu'en 2008, les recours des agents portaient, soit sur les appréciations, soit sur les bonifications, parfois sur les deux. Depuis les agents n'ont plus la possibilité sur les bonifications de saisir la CAP compétente. Pourtant l'arrêté associe l'entretien et la bonification. La note de présentation précise que le décret du 28 juillet 2010 établit un lien direct entre les deux exercices qui répond à un souci de cohérence.

---

**Vos titulaires CFDT:** Hubert **LEBRETON**, Véronique **THYS**, Freddy **HERVOCHON**- **Vos suppléants**  
**CFDT:** Isabelle **GILLET**, François **QUESSADA**, Sophie **DESMARIEUX**

8

Concernant l'entretien professionnel, il résulte purement d'une vision individuelle de l'activité de l'agent. Depuis longtemps, nous réclamons que cet entretien intègre une vision collective partagée sur les conditions de travail, les missions et les évolutions positives ou négatives de l'unité ou du service dans lequel l'agent travaille.

Concernant l'accompagnement de la campagne 2011 des entretiens professionnels, il aurait été intéressant d'avoir un bilan qualitatif sur les campagnes des années précédentes avec la vision des supérieurs hiérarchiques chargés de l'entretien et des agents. Un bilan national et régional intégrant les agents du ministère affectés en DDI.

## **VOTE : CGT et FO CONTRE, CFDT et UNSA ABSTENTION**

### **n° 8 – projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 4 novembre 2008 fixant la liste des opérations de restructuration de services ouvrant droit au versement de la prime de restructuration de service et de l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint**

Pour la CFDT, il s'agit presque d'un arrêté de transfert, des solutions pour maintenir les agents sur place auraient pu être trouvées, le télétravail aurait pu en être une. La réponse de l'administration est purement financière par l'octroi d'une prime ponctuelle. Néanmoins, comme il s'agit d'octroyer une prime aux agents concernés, la CFDT ne peut que voter pour ce projet d'arrêté.

### **Vote CGT et UNSA absence, FO contre, CFDT pour**

### **n° 9 – bilan social 2010**

La CFDT a fait l'intervention suivante. Ce point était un point d'information et ne comportait pas de vote.

Nous espérons que le classement de ce dernier point 9 « bilan social » traité en fin du deuxième CTM de la journée n'est pas proportionnel à l'intérêt que porte l'administration à la situation de ses agents dans notre Ministère.

Nous rappelons que nous souhaitons que soit remise en place la pratique des bilans de gestion par corps, examinés en CAP. Ces bilans permettaient aux élus d'avoir une vision d'ensemble du corps et de fait, enlevaient quelque peu l'opacité concernant les effectifs.

Si nous regardons plus précisément la partie « prévention », nous constatons que 132 services sur 177 ont répondu, ce qui nous laisse dans l'ignorance de la situation de 14 025 agents et ce ne sont pas les meilleurs qui répondent aux enquêtes !

Ce bilan fait abstraction du rapport accablant des inspecteurs hygiène sécurité sur 2010 qui souligne à juste titre de graves dysfonctionnements dans les services, pas de documents uniques et de plans d'action, non respect des réunions obligatoires du CLHS, manque de médecin de prévention, non exploitation ou absence des registres sécurité ou méconnaissance des procédures en cas de danger grave et imminent etc. etc.

---

**Vos titulaires CFDT:** Hubert **LEBRETON**, Véronique **THYS**, Freddy **HERVOCHON** - **Vos suppléants**  
**CFDT:** Isabelle **GILLET**, François **QUESSADA**, Sophie **DESMARIEUX**

9

La CFDT demande depuis plusieurs années que les chefs de services soient évalués aussi sur leurs résultats dans ces domaines et non pas uniquement sur la suppression d'effectifs ou de missions.

Ce bilan fait apparaître, 14 accidents graves et 2 accidents mortels, les chiffres que nous avons (tableau de l'administration de 2010 mis à jour le 5 mai 2011) font apparaître :

- 4 accidents mortels
- 3 malaises mortels
- 19 accidents graves concernant 33 personnes
- 17 suicides
- 12 tentative de suicides
- Maladie professionnelle ?

Nous demandons que ce bilan fasse apparaître la réalité des chiffres puisque c'est une photographie de l'année 2010. Quelles conséquences en tire l'administration ?

Nous demandons également qu'une étude d'impact soit effectuée pour que dans ce bilan apparaissent les conséquences financières, et sociales, tant sur le plan professionnel que familial, des agents accidentés ou atteints de maladie professionnelle, surtout si des incapacités en résultent et que des reclassements sont effectués.

**Commentaires CFDT :** Sur les points mis en exergue par la CFDT, le bilan social présenté par l'administration est frileux et ne reflète pas la stricte réalité. L'administration occulte volontairement des données tendant à prouver que tout n'est pas aussi idyllique qu'elle veut bien nous le faire croire. Ne pas citer clairement toutes les situations dramatiques l'exonère d'une réelle prise en charge.

## **n° 5 – projet de décret relatif à la fusion des corps de catégorie B techniques**

La CFDT a fait la déclaration suivante :

Avec ce comité technique, les discussions autour de la mise en place du NES dans la catégorie B technique s'achèvent. Force est de constater que nous sommes dans l'impasse. Nous assistons aux mêmes échanges depuis plusieurs réunions. Vis à vis des agents qui nous ont élus et que nous devons défendre, nous nous devons de répéter encore la même chose. Nous allons reformuler pour ne pas paraître rébarbatifs.

S'il y a eu certaines avancées à la marge, pour l'essentiel le compte n'y est pas :

\* sur la formation : cette fusion entraîne un élargissement de l'éventail de possibilités de carrière des futurs TSDD, ce dont la CFDT se félicite. Cependant la polyvalence, la compétence ne se décrètent pas. La question de la formation n'est pas assez prise en compte en particulier en ce qui concerne les personnels maritimes et les personnels d'exploitation. Ceux ci ont à la fois besoin d'une formation spécifique pointue pour exercer leur métiers et d'une formation généraliste pour pouvoir évoluer sur l'ensemble des postes ouverts aux TSDD.

**Vos titulaires CFDT:** Hubert **LEBRETON**, Véronique **THYS**, Freddy **HERVOCHON**- **Vos suppléants** 10  
**CFDT:** Isabelle **GILLET**, François **QUESSADA**, Sophie **DESMARIEUX**

\* Sur le niveau de recrutement : nous continuons à demander l'accès aux ENTE à niveau bac avec une formation de 2 ans et en un an pour ceux qui ont un niveau bac +2. Nous avons rencontré les élèves qui sont dans des cycles sur deux ans. Ce sont des élèves brillants qui, pour certains, faute de soutien financier, ne peuvent se payer des études supérieures. Cette formation en 2 ans constitue véritablement un ascenseur social. Si seulement une vingtaine d'élèves en bénéficie, la question est de savoir comment revoir la communication de l'école pour attirer davantage de candidats. La volonté de l'administration ne répond une fois de plus qu'à une mesure de restriction budgétaire. Comment revoir la formation pour atteindre le niveau licence, niveau reconnu au niveau européen contrairement au bac +2 ? Sur la question des écoles, je cite la réponse de notre ministère : « Si vous voulez vous former à partir du bac, il y a d'autres ministères, adressez vous à eux. » Cette réponse est inacceptable ! Face à la problématique qui fait que dans notre pays, les étudiants sont très majoritairement issus des classes supérieures et très peu de la classe ouvrière, notre ministère doit apporter sa pierre pour plus justice sociale !

\* sur les 3 niveaux de grade : il y a incohérence entre la note et le statut qui nous est présenté. Dans le statut, on parle d'un corps à trois grades alors que dans la note, on parle d'un statut à 2 niveaux puisque le premier niveau est limité actuellement aux contrôleurs des TPE et dans le futur, à des promotions internes pour des agents de catégorie C. Or, la note n'a aucune valeur réglementaire et n'engage pas suffisamment le ministère. Rien ne nous dit qu'elle sera longtemps appliquée.

\* déroulement de carrière : la carrière des TSDD se fera, d'après votre note, sur les deux derniers niveaux de grade : TSPDD et TSCDD. Nous nous satisfaisons de la fusion des TSPE et TSCE au sein des TSCDD (nous l'avons demandée durant de nombreuses années). Mais nous condamnons fermement le projet de ce ministère de ne pas différencier les deux niveaux de fonctions (TSPDD et TSCDD) en terme de missions et de régime indemnitaire. Le pivot du corps est bien entre TSPDD et TSCDD. De ce fait, nous voulons un 3ème niveau de grade réellement incitatif en terme salarial et en terme de carrière.

\* sur les contrôleurs : puisque vous ne pouvez pas reclasser les contrôleurs au niveau de TSPDD, nous souhaitons qu'à l'occasion de cette fusion, soit mis en place un plan de reclassement sur 3 ans. Cela nous est refusé, le ministère se bornant à transcrire la situation actuelle, dans une note à la portée limitée. Passer de la promotion de 75% des contrôleurs en 5 ans à 100% en 3 ans ne nécessite pas un gros effort financier. Notre demande pouvait donc être acceptée.

\* sur l'emploi fonctionnel : en réponse à la suppression de l'emploi fonctionnel, la décision du maintien salarial ne nous contente pas. Le chiffre que nous propose actuellement le ministère : de 250 promotions en catégorie A sur 3 ans après examen professionnel ouvert à l'ensemble du 3ème niveau, n'est pas satisfaisant. Nous rappelons nos exigences, à savoir une transformation de 1500 postes en catégorie A. C'est une mesure juste car c'est la réalité du travail de ces agents. Nous avons pu constater lors de la décentralisation que ces agents ont obtenu, des collectivités territoriales, cette reconnaissance et une promotion en catégorie A. Le ministère doit agir de même. Nous dénonçons depuis de nombreuses années le fait que des catégories B remplacent des catégories A.

---

**Vos titulaires CFDT:** Hubert **LEBRETON**, Véronique **THYS**, Freddy **HERVOCHON** - **Vos suppléants** 11  
**CFDT:** Isabelle **GILLET**, François **QUESSADA**, Sophie **DESMARIEUX**

Avec cette réforme, non seulement le travail de A sera fait par des B (dont des sorties d'écoles car il n'y a pas de différence statutaire sur les missions des TSPDD et TSCDD) et ce, sans compensations financières. Cette réforme est donc un recul sans précédent et nous ne pouvons que le dénoncer. Nous demandons un plan massif et durable pour augmenter l'accès à la catégorie A. C'est la reconnaissance des acquis, de l'expérience et des qualifications exercées que nous exigeons.

\* sur sa date de mise en place : Nous demandons que le ministère respecte son engagement exprimé durant l'été 2011, c'est à dire une application au 1er janvier de cette année. Nous rappelons l'exigence de la CFDT, une application au dernier trimestre 2011. Maintenant que notre ministère est placé sous les ordres du premier ministre, notre ministre est compétent pour donner les instructions nécessaires auprès des ministères de la fonction publique et du budget. Si le décret ne sort pas avant fin mars, nous appellerions à une forte mobilisation intersyndicale en avril.

Dernier changement en date, notre ministre est désormais le premier. Cette évolution favorisera t'elle les agents notamment dans les discussions entre notre ministère et celui de la fonction publique ?

En tout état de cause, pour la CFDT, le texte est figé. Afin de ne pas pénaliser davantage les agents et comme de toute manière, nous ne sommes pas entendus, nous pourrions nous abstenir avec la volonté :

- de continuer à défendre les revendications légitimes des agents après la sortie du décret pour aboutir à de nouvelles négociations, pour le voir évoluer
- de faire passer le message sur le peu de cas que le ministère accorde aux agents des filières B techniques administratives en d'exploitation

Malheureusement, en raison de votre comportement, nous sommes obligés de voter contre.

Cet échec des discussions prouve que nous avons besoin d'un autre dialogue social. Il est temps de sortir de cette logique d'affrontement blocs contre blocs. Il faut parvenir à ce que les deux camps soient conscients d'une évidence : nous ne travaillons pas pour faire gagner son camp, nous sommes là pour faire gagner le camp des agents. Ce sont les agents qui doivent sortir gagnants des négociations.

Aujourd'hui nous sommes loin du compte.

On pourrait, en suivant l'exemple du président candidat, vilipender les corps intermédiaires qui bloquent le pays. Cela ne résoudrait en rien le problème des agents.

Pour sortir de ce constat d'échec, et comme à son habitude, la CFDT est force de propositions. Pour cela, nous nous permettons une comparaison avec des négociations qui ont abouti comme le CEREMA. Nous avons signé car il y avait de véritables espaces de négociations. Dans le cas du NES, cela n'a pas été le cas. On nous a trop souvent répété que : "ce point était une décision du ministère de la fonction publique" sans qu'il y ait autour de la table une personne ayant délégation de ce ministère pour permettre aux OS de débattre. Nous l'avons vu sur l'accès à la catégorie A, nous n'avons que des explications en forme d'excuses et de non des réponses.

---

**Vos titulaires CFDT:** Hubert **LEBRETON**, Véronique **THYS**, Freddy **HERVOCHON**- **Vos suppléants**  
**CFDT:** Isabelle **GILLET**, François **QUESSADA**, Sophie **DESMARIEUX**

12

La révision d'un statut doit se voir sur le long terme avec une vision prospective. Vous avez traité ce projet avec une vision très réductrice ou seul, dans un contexte économique difficile, les conséquences budgétaires vous ont guidées.

**Commentaires CFDT :** La CGT a déposé 19 amendements sur le décret. Elle ne les a transmis qu'à FO. Nous pouvons nous interroger sur sa volonté de faire avancer ce projet, en refusant d'afficher un front syndical commun sur les revendications partagées. En agissant ainsi, elle fait le jeu de l'administration.

Nous avons assisté lors de cette partie du CTM à un jeu de négociation du secrétaire général, alors que depuis deux ans nous tentons d'avoir un dialogue avec le sous directeur des personnels et la DRH sans connaître le cadre de la négociation et sans qu'aucun représentant de la fonction publique soit venu exposer les points sur lesquels nous aurions pu obtenir des avancées.

Si le SG a accepté d'aller négocier des amendements devant le conseil d'Etat, notamment sur l'activité marine des contrôleurs des affaires maritimes, sur l'intégration au 2ème niveau de grade des contrôleurs des TPE et des contrôleurs des affaires maritimes, c'est purement une fin de non-recevoir.

Un front uni de l'ensemble des organisations syndicales aurait permis de faire taire des comportements corporatistes et nous aurait évité d'avoir à subir une parodie de négociation à l'encontre même de l'intérêt des agents.

A l'issue de longues minutes de débats stériles, de rodomontades diverses et variées, d'embrouillaminis et de votes alambiqués sur tous les amendements CGT (pour lesquels nous avons refusé de participer au vote), l'ensemble des organisations syndicales a voté **CONTRE** le projet de décret portant statut particulier du corps des TS du développement durable.

**Ce CTM s'est terminé à 21 h. Il a duré plus de 10 heures. Merci aux experts CFDT (Patrick Grosroyat, Louis Dat, Isabelle Rousseau, Thomas Ojardias) d'avoir soutenu patiemment une délégation (Hubert Lebreton, Véronique THYS, le matin et Véronique THYS, François Quessada l'après midi) décimée par les vacances scolaires.**

**Commentaires CFDT :** Nous nous interrogeons de plus en plus sur l'inaptitude manifeste de l'administration à manager ses réunions de manière efficace. 10 heures de réunion aboutissent forcément à la fatigue de tous les participants et empêchent un travail de qualité.

Le Secrétaire Général a cité Confucius sur le sens des mots. La CFDT citera Lao Tseu : « Trop loin à l'est, c'est l'ouest... » Un recadrage des débats quand ceux-ci s'éloignent des points de l'ordre du jour permettrait de gagner un temps précieux pour l'examen des dossiers pour lesquels les représentants du personnel sont convoqués.

**A la toute fin du CTM, le secrétaire général nous a transmis la satisfaction du premier ministre de prendre la tête de notre grand ministère et de se saisir des dossiers en cours...**

---

**Vos titulaires CFDT:** Hubert **LEBRETON**, Véronique **THYS**, Freddy **HERVOCHON** - **Vos suppléants** 13  
**CFDT:** Isabelle **GILLET**, François **QUESSADA**, Sophie **DESMARIEUX**